

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	23.04.2024
Thema	Keine Einschränkung
Schlagworte	Familienzulagen
Akteure	Meier-Schatz, Lucrezia (cvp/pdc, SG) NR/CN
Prozesstypen	Keine Einschränkung
Datum	01.01.1990 - 01.01.2020

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Benteli, Marianne
Pasquier, Emilia

Bevorzugte Zitierweise

Benteli, Marianne; Pasquier, Emilia 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Familienzulagen, 2001 – 2013*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 23.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Sozialpolitik	1
Soziale Gruppen	1
Familienpolitik	1

Abkürzungsverzeichnis

Allgemeine Chronik

Sozialpolitik

Soziale Gruppen

Familienpolitik

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 21.03.2001
MARIANNE BENTELI

Anlässlich der Frühjahrssession nahm der Nationalrat neue familienpolitische Weichenstellungen vor. Mit 97 zu 75 Stimmen gab er zwei gleichlautenden parlamentarischen Initiativen Fehr (sp, ZH) und Meier-Schatz (cvp, SG) Folge, die verlangten, es seien die gesetzlichen Grundlagen für eidgenössische **Ergänzungsleistungen für Familien** nach dem „Tessiner Modell“ zu schaffen. Nach Abzug der wegfallenden Fürsorgekosten müssten Bund und Kantone zusammen 370 Mio Fr. pro Jahr für diese effiziente Form der Bekämpfung der Familienarmut aufbringen. Ausschlaggebend für den deutlichen Entscheid des Nationalrates war die CVP-Fraktion, die zusammen mit Linken und Grünen geschlossen Ja stimmte. Gegen die Ergänzungsleistungen wandten sich praktisch einhellig die SVP und die FDP. Als Sprecherin der Kommissionsminderheit lehnte Egerszegi (fdp, AG) das Tessiner Modell nicht prinzipiell ab, bezweifelte aber dessen Umsetzbarkeit auf Bundesebene, weshalb sie es vorgezogen hätte, die Kantone lediglich zu ermuntern, ebenso innovative und bedarfsgerechte Systeme zu entwickeln wie das Tessin.¹

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 21.06.2003
MARIANNE BENTELI

2001 hatte der Nationalrat zwei parlamentarische Initiativen (Fehr, sp, ZH und Meier-Schatz, cvp, SG) angenommen, welche für Eltern mit Kindern die Einführung von **Ergänzungsleistungen für Familien** nach dem so genannten „**Tessiner Modell**“ verlangen. Im Berichtsjahr äusserten sich nun die Sozialdirektoren der Kantone und der grossen Städte sehr positiv zu diesem Vorschlag, den sie als sinnvollen Beitrag bezeichneten, um der weit verbreiteten **Familienarmut** zu begegnen. Für die Bezüger haben EL gegenüber der Sozialhilfe den Vorteil, dass sie höher ausfallen und nicht rückerstattet werden müssen.²

ANDERES
DATUM: 11.09.2013
EMILIA PASQUIER

Après les nombreux chiffres avancés au cours de la campagne de l'article sur la famille, la conseillère nationale Meier-Schatz (pdc, SG) a souhaité plus de clarté sur la situation actuelle des familles en suisse. Ainsi, elle a demandé une **présentation statistique de la situation des familles** en Suisse, une analyse des mesures structurelles visant à soutenir les familles, ainsi que les implications sociales et économiques des divers modèles familiaux. Malgré l'opposition de l'UDC et du PLR, le postulat a été accepté par 105 voix contre 79 et 2 abstentions.³

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 24.11.2013
EMILIA PASQUIER

En avril, le Conseil national s'est prononcé sur l'initiative populaire de l'UDC, dite **initiative pour les familles**. L'initiative de l'UDC vise à accorder aux parents qui gardent leurs enfants eux-mêmes les mêmes déductions fiscales qu'aux parents qui travaillent et déduisent des frais de crèches. Ainsi, tous les parents pourraient déduire la même somme, soit un montant maximal de 10'000 CHF. Les sept sages avaient déjà exprimé leur scepticisme face à cette initiative en 2012. Lors de son passage devant les conseillers nationaux, l'initiative a créé un réel débat de société, où les adhérents au texte ont été accusés de vouloir imposer le modèle familial traditionnel. Le tribun zurichois Christoph Blocher (udc, ZH) a même comparé les mères faisant garder leurs enfants dans des crèches à des coucous déposant leurs œufs dans les nids étrangers. Le vocabulaire utilisé durant la campagne – « prime au fourneau » ou encore « Staatskinder » – a renforcé l'aspect émotionnel de la votation. En plus des débats idéologiques, les questions de coûts, d'équité fiscale (soit une déduction de frais de garde inexistantes), ou encore la question des réels bénéficiaires de l'initiative ont été mises en avant par les opposants. Avant de se prononcer sur un potentiel soutien à l'initiative, le parlement a refusé une initiative Streiff-Feller (pev, BE) qui souhaitait renvoyer le projet au Conseil fédéral afin qu'il élabore un contre-projet contenant une augmentation des déductions pour enfant, ainsi que l'instauration d'un montant maximal de déduction dans le cas où les montants de frais de garde seraient supérieurs à ceux de la déduction pour enfant. La proposition a été refusée par 184 voix contre 5. Au final, le Conseil national a suivi le gouvernement et s'est opposée à l'initiative UDC par 109 voix contre 74 et 6 adhésions. Le texte a ainsi été soutenu par l'UDC et quelques

voix radicales-libérales. Lors de son passage au Conseil des Etats, l'initiative a également été soumise à une minorité Engler (pdc, GR) demandant un contre-projet direct qui admettrait une déduction fiscale pour les parents qui gardent eux-mêmes leurs enfants (soit une augmentation des déductions pour enfants), sans pour autant toucher à la déduction des frais de garde. Cette proposition a été rejetée par 24 voix contre 18, tout comme l'initiative, refusée par 26 voix contre 17. Au vote final, les deux chambres ont balayé le texte de l'initiative: 110 voix contre 72 et 7 abstentions pour le Conseil national et 26 voix contre 17 et 2 abstentions pour le Conseil des Etats. Le soutien à l'initiative s'est naturellement retrouvé dans les rangs de l'UDC, mais aussi parmi les membres du PDC. Notons qu'au niveau cantonal, le PDC a introduit des déductions similaires à celles proposées par l'UDC dans les cantons de Zoug, du Valais et de Lucerne. Le président du parti Christophe Darbellay (pdc, VS) a annoncé que si son parti décidait de soutenir l'initiative de l'UDC, il espérait un retour d'ascenseur lors des votes sur ses propres initiatives. Mais le PDC a dû faire face à d'importantes discordes à l'interne. En effet, alors que la direction du parti et la majorité du groupe parlementaire se sont exprimées en faveur de l'initiative. Les femmes PDC ont rejoint le comité libéral luttant contre cette même initiative. Lors de l'assemblée du PDC, les délégués ont désavoué la direction en refusant de soutenir l'initiative de l'UDC par 114 voix contre 87 à bulletins secrets. Le lobbying des femmes PDC, opposées à l'initiative, aurait largement contribué à cette décision. La première étude SSR publiée en octobre a également créé une réelle surprise en montrant que 64% des sondés soutenaient l'initiative. Ce sondage a amené les deux comités opposés à l'initiative, soit le comité de gauche (PS et Verts) et le comité libéral (PLR, Vert'libéraux, PBD, Femmes PDC) à réunir leurs forces en organisant un événement relativement inédit: une conférence de presse réunissant tous les leaders des partis opposés à l'initiative. La conférence a été marquée par l'absence de Christophe Darbellay (pdc, VS), engagé dans le comité de soutien à l'initiative, remplacé par Lucrezia Meier-Schatz (pdc, TG). Lors de la campagne, l'UDC a argumenté en faveur d'un « geste de reconnaissance » envers les personnes faisant le choix de rester à la maison. Les opposants ont quant à eux martelé que l'initiative agrarienne bénéficierait seulement aux couples possédant un haut revenu, qu'elle engendrerait des coûts importants et qu'elle se voulait une absurdité fiscale. Le 24 novembre, 52,9% des Suisses ont refusé l'initiative de l'UDC. Acceptée dans seulement deux cantons (Schwyz et Uri) et en Appenzell Rhodes-Intérieures, l'initiative de l'UDC n'a pas réussi à convaincre. Avec 33,2% de oui, le canton de Vaud a pris la tête des cantons opposés à l'initiative, suivi par Genève (33,8%) et Bâle-Ville (34,3%).

Votation du 24 novembre 2013

Participation: 52,9%
Oui: 1 139 743 (41,5%) / cantons : 2 1/2
Non: 1 604 476 (58,5%) / canton : 20 5/2

Mots d'ordre:
– Oui: UDC.
– Non: PLR, PDC, PBD, Vert'libéraux, Verts, PS.

Selon l'analyse VOX, le profil politique des votants a été un facteur déterminant. Alors que 78% des sympathisants de l'UDC se sont exprimés en faveur de l'initiative, 84% des sympathisants du PS l'ont refusée. De par sa formulation, l'initiative a permis le développement de deux lignes argumentatives: l'une fiscale et l'autre sociétale. Les partisans d'une Suisse traditionnelle ont plus largement accepté l'initiative (62%) que les défenseurs des valeurs modernes (62%). Les femmes ont également adapté leur réponse en fonction de leur situation personnelle et de l'avantage éventuel que l'acceptation de l'initiative pourrait leur apporter. Ainsi, les femmes non salariées qui gardent elles-mêmes leurs enfants ont accepté l'objet à raison de 70%, les mères salariées à 41% et les femmes actives sans enfants à 23%. L'analyse des annonces APS a montré que le nombre d'annonces-presse publiées par les deux camps était quasiment identique. Les annonces-presse ont souvent mis en scène des femmes, ce qui représente une exception notoire dans les campagnes politiques. L'analyse des annonces a également montré des différences dans l'argumentation du front opposé à l'initiative. Alors que la gauche s'est concentrée sur l'idée d'injustice sociale, les libéraux ont tablé sur l'augmentation des coûts liés à l'initiative.⁴

1) AB NR, 2001, S. 314 ff.; NZZ, 15.3.01; Presse vom 22.3.01. Siehe SPJ 2000, S. 251 f.; CHSS, 2001, S. 190 ff.
2) Presse vom 21.6.03. Siehe SPJ 2001, S. 209 f. sowie oben, Teil I, 7b (Sozialhilfe).

3) Po. 12.3144; BO CN, 2013, p. 1339.

4) FF, 2013, p. 4183; BO CN, 2013, p. 449ss., 584ss., 1210; BO CE, 2013, p. 610ss., 647; Lib, 16.4.13; LT, 16.4.13; NZZ, 12.10.13; LT, 9.10.13; Lib et 24H, 28.10.13; LT, 5.11.13; NZZ, 25.11.13; Heidelberger/Milic/Vatter (2013) Vox-Analyse de la votation fédérale du 24 novembre 2013